



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Conditions d'accès

L'accès au centre aquatique canin est réservé aux chiens identifiés, en bonne santé et à jour de leurs vaccinations (CHPPi/L).

Les chiens doivent être sociables avec leurs congénères et les humains. L'équipe se réserve le droit d'évaluer le comportement d'un chien à l'entrée ou à tout moment.

Les chiens soumis à une réglementation particulière sont accueillis uniquement lorsque leur présence est légalement autorisée et sous réserve du respect des obligations qui leur sont applicables.

L'entrée est conditionnée à l'acceptation du présent règlement et au paiement du tarif en vigueur. Un bracelet est remis à chaque usager afin de pouvoir sortir et revenir librement durant la journée.

Les enfants présents sur le site restent sous l'entière responsabilité de leurs accompagnants.

Article 2 : Refus ou exclusion d'accès

L'accès peut être refusé ou interrompu, notamment pour les chiens :

- présentant des signes de maladie contagieuse, des parasites, une blessure ou une contre-indication à la baignade
- femelles en période de chaleurs
- présentant un comportement agressif, dangereux ou incompatible avec la sécurité et le bien-être des autres usagers
- équipés d'un collier étrangleur, électrique ou à pointes

La décision de l'équipe s'impose immédiatement lorsqu'elle est motivée par la sécurité, la santé ou le bien-être d'un chien ou d'une personne.

Article 3 : Comportement des usagers

Chaque propriétaire doit surveiller son chien en permanence, rester en mesure d'intervenir immédiatement et ne jamais le laisser sans surveillance ni sous la seule responsabilité d'un enfant.

Les chiens peuvent évoluer en liberté dans le centre, sous la surveillance constante de leur propriétaire. La laisse est obligatoire sur le parking pour la sécurité de tous.

L'équipe peut demander qu'un chien soit temporairement remis en laisse si la situation, son comportement ou la fréquentation du site l'exige.

Le propriétaire doit intervenir si son chien harcèle un autre chien, protège une ressource, chevauche de façon répétée ou montre des signes de peur, de fatigue ou de tension.

La nourriture et les friandises ne doivent pas être distribuées à proximité des autres chiens sans l'accord de l'équipe. Les objets en verre sont interdits aux abords des bassins.

Tout comportement dangereux ou perturbant la tranquillité du site peut entraîner l'exclusion du chien et de son accompagnant, sans remboursement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 4 : Usage des bassins

L'accès aux bassins est exclusivement réservé aux chiens. Il est strictement interdit aux humains, y compris aux enfants, de se baigner.

Le chien doit être conduit dans la zone « besoins » avant l'accès aux bassins. Il ne doit jamais être forcé, jeté ou poussé dans l'eau.

Les consignes de l'équipe, la capacité des bassins et les temps de repos doivent être respectés. Les enfants de moins de 12 ans ne doivent jamais rester seuls aux abords des bassins.

Aucun objet personnel, jouet ou aliment ne peut être introduit dans l'eau sans l'accord de l'équipe.

Article 5 : Jouets et matériel mis à disposition

Les jouets présents sur le site sont mis à disposition pour le jeu et les activités aquatiques. Ils ne sont pas destinés à être mâchouillés ou détruits.

Chaque propriétaire doit surveiller l'utilisation des jouets par son chien et les lui retirer immédiatement s'il commence à les déchiqueter, les percer ou en arracher des morceaux.

Tout jouet ou matériel endommagé doit être signalé sans délai à l'équipe et ne doit plus être utilisé. Les jouets personnels ne sont autorisés qu'avec l'accord de l'équipe.

En cas de tension, de protection de ressource ou de conflit, le jouet doit être retiré immédiatement. Une dégradation résultant d'un défaut manifeste de surveillance pourra être facturée au responsable du chien.

Article 6 : Activités, réservations et annulations

Les activités sont accessibles sur inscription, dans la limite des places disponibles. Les participants doivent arriver à l'heure ; une arrivée tardive ne pourra pas être rattrapée.

Toute annulation intervenant dans les 48 heures précédant le début de la réservation ne donne lieu à aucun remboursement. En cas d'annulation par le centre, un report ou un remboursement est proposé.

L'équipe peut adapter, interrompre ou refuser une activité si l'état du chien, les conditions météorologiques ou la sécurité l'exigent.

Article 7 : Hygiène et propreté

Chaque chien doit faire ses besoins dans la zone dédiée. Le ramassage des déjections est obligatoire ; des sacs et des poubelles sont mis à disposition.

Les propriétaires doivent empêcher leur chien d'uriner ou de déféquer dans les bassins, sur le matériel ou dans les zones de détente et de repos.

Toute salissure, nuisance ou anomalie constatée doit être signalée à l'équipe.

L'eau des bassins est vidée en fin de journée et renouvelée avant chaque ouverture. Les bassins sont nettoyés avec des produits compatibles avec un usage animal.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 8 : Sécurité, bien-être et incidents

Les usagers doivent respecter les consignes affichées et celles données par l'équipe. Chaque propriétaire doit prévoir des pauses, proposer régulièrement de l'eau et interrompre l'activité dès les premiers signes de fatigue, de stress ou de difficulté respiratoire.

Tout accident, blessure, morsure, malaise, jouet cassé ou matériel endommagé doit être signalé immédiatement à l'équipe.

En cas d'incident, l'équipe peut isoler le chien et demander l'arrêt de sa participation. Les éventuels soins vétérinaires et frais associés restent à la charge du propriétaire ou du détenteur.

Toute morsure d'une personne par un chien est soumise aux déclarations et au suivi prévus par la réglementation en vigueur.

Article 9 : Responsabilité et assurance

Chaque propriétaire ou détenteur reste légalement responsable de son chien, de sa conduite et de tout dommage matériel ou corporel causé à un animal, une personne ou aux installations.

Chaque chien doit être couvert par une assurance responsabilité civile valide. Un justificatif peut être demandé.

Le centre n'assure ni la garde des chiens ni la surveillance des effets personnels. Sa responsabilité ne peut être engagée que dans les conditions prévues par la loi.

Tout dommage causé au matériel ou aux installations doit être signalé et pourra être facturé à son responsable.

Article 10 : Droit à l'image et données personnelles

Des photos et vidéos peuvent être réalisées sur le site à des fins de communication et de promotion. Toute personne peut refuser l'utilisation de son image en le signalant à l'équipe dès son arrivée.

Les informations personnelles recueillies sont utilisées uniquement pour la gestion des inscriptions, réservations et échanges. Elles ne sont ni revendues ni utilisées à d'autres fins.

Chaque usager peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données en s'adressant au centre.

Article 11 : Acceptation du règlement

Toute personne pénétrant sur le site reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter sans réserve.

Tout manquement grave ou répété peut entraîner l'exclusion immédiate du site, sans remboursement.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :